

Saint-Genest Malifaux



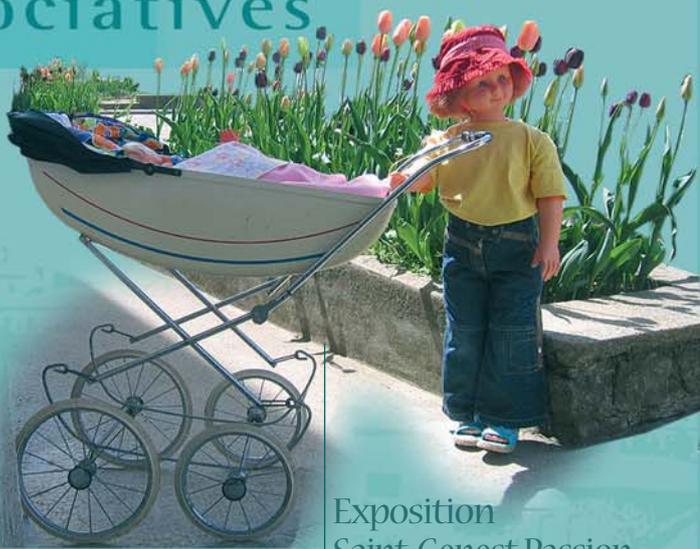
bulletin annuel 2009 de la commune
www.st-genest-malifaux.fr



Animations associatives



Championnats de bicross

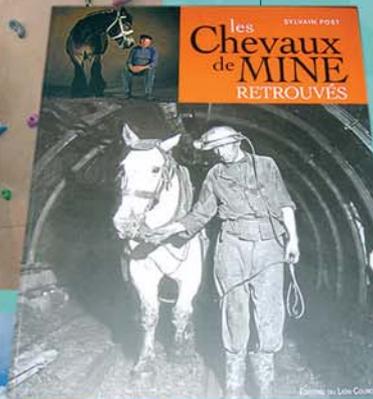


Exposition
Saint-Genest Passion

Top des
petits
grimpeurs



Conférence sur la
mine par la Société
d'Histoire du Pays de
Saint-Genest-Malifaux



Téléthon



Le malade imaginaire



Semaine culturelle
"Entractes au
cœur du Pilat"

Jazz au Sommet





La saison estivale et les vacances sont propices à contempler *le paysage*. En espérant que les paysages du Plateau, qui constituent pour la majorité d'entre nous notre environnement habituel, nous donnent l'occasion soit de nous émerveiller face à une nature encore préservée, soit de nous désoler des blessures qui lui sont infligées, le choix de ce sujet évolutif et multiforme voudrait permettre une réflexion sur les valeurs, la fragilité et les enjeux du paysage et en faciliter une redécouverte.

A la suite de la *Journée d'échanges : Regards croisés sur les paysages* qui s'est tenue à l'Espace Jules Verne et qui réunissait les représentants et hommes de l'art des parc régionaux rhônalpins à l'invitation du Parc du Pilat, l'occasion était tout indiquée de traiter ce sujet. Ce thème délicat mais radieux, s'imposait au seuil d'une nouvelle saison estivale, pour le dossier de notre Bulletin municipal annuel, à l'attention des genésiens et des vacanciers que nous avons toujours plaisir à accueillir.

En saluant la beauté, la fraîcheur et la vivacité de nos paysages, pensons aussi que nous en avons la charge et la responsabilité pour l'avenir. Usufructiers dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous devons garder précieusement ce qui contribue tant au charme et à la qualité de vie de notre commune. Notre village ne fut-il pas pionnier dans cette prise de conscience, vecteur privilégié d'une politique municipale axée depuis plusieurs décennies sur l'aménagement qualitatif du territoire ?

Certes, rien n'est acquis ; le combat pour la qualité de vie doit être sans cesse mené avec courage et obstination ; d'autant plus que tout ne dépend pas de nous : ici, c'est la vidange ratée du barrage, là ce sont les menaces de parcs d'éoliennes industrielles... Mais, en ce qui nous concerne nous n'avons pas attendu de faire allégeance au politiquement correct pour sauver la planète !

Fidèles à nos engagements, nous avons entrepris plusieurs actions qui s'inscrivent dans la durée, comme vous le verrez au fil de ces pages. Ces réalisations municipales avec l'engagement de nombreux habitants participant à la même démarche d'économie d'énergie, illustrent bien ce changement de comportements et de mentalités.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous !

Daniel MANDON
Maire de Saint-Genest-Malifaux

Directeur de la publication :
Daniel MANDON

Responsable commission information :
Pascale ROCHETIN

- Photos documents :
- V. Ducreux
 - E. Gaillard-Coadon
 - D. Gamet
 - B. Giana
 - G. Mandon
 - M.J. Meunier
 - C. Moulin
 - J.L. Mouton
 - A. Nadaud
 - Y. Rochette
 - D. Vialon
 - E. Vialon
 - M. Vigouroux

sommaire

Réalisations municipales	4-11	32-34	Nouveaux commerces et entreprises
Budget 2009	12-15	35	Site internet - Population -
Environnement	16		Remise de médailles
Paysages	17-25	36	Histoire
Animations municipales	26-27	37	Etat civil 2008
Cimetière	28-31	38-39	Classes





réalisations municipales

La liste serait longue à établir des nombreux équipements, bâtiments, réseaux et matériels qu'une collectivité se doit d'entretenir, de rénover ou de moderniser. Nous avons voulu avec les exemples qui suivent, montrer cette diversité et rappeler aussi que les équipements publics sont la propriété de tous et méritent à cet égard toute notre attention.

Ecoles

La sécurité aux abords des deux écoles du village a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité. Les parkings, les bordures et les stationnements de l'école de l'Etang ont été sécurisés. De même, les allées et venues des élèves de l'école Saint-Joseph ont été rendues plus sûres, grâce à l'installation d'un sens interdit et à l'aménagement d'un passage piéton rue des Jonquilles.

La rue Saint-Rambert a elle aussi été mise en sens unique. Ces décisions arrêtées après une large concertation avec les responsables des écoles, les associations de parents et les riverains font aujourd'hui l'unanimité.



Ecole de l'Etang



Rue des Jonquilles



Economies d'énergies

Afin de gérer au mieux les consommations d'énergie et d'optimiser le bilan énergétique des bâtiments communaux, la commune a décidé d'adhérer au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL. Ce service propose une aide à la mise en œuvre de solutions techniques concernant les projets communaux. Une première étude vient d'être réalisée sur la salle des sports et devrait déboucher sur des travaux d'isolation complémentaire au niveau de la salle de gymnastique.

Cotisation annuelle 900 €

Pôle Santé



Le 9 octobre 2000, le Département de la Loire avait acheté le rez-de-chaussée de l'ancienne maison de retraite afin d'installer la subdivision de l'Équipement qui se trouvait alors à Saint-Etienne. En décembre 2005, dans le cadre de la décentralisation, le Département choisit d'installer le nouveau service départemental à La Ricamarie et de réinstaller un bureau sur le site de la République

Aussi, la municipalité décide-t-elle d'acquérir les locaux vacants au cours de l'hiver 2008 en vue de faciliter l'installation d'un centre médico-social regroupant infirmiers, kinésithérapeutes, médecins, moyennant une location. L'installation a eu lieu en juin 2009. Les numéros de téléphone de chaque secteur restent inchangés.

Pôle Santé

Infrastructures sportives et camping

Courts de tennis

Les deux courts de tennis ont été créés en 1977 en même temps que le terrain de basket. On compte trois rénovations de ces terrains depuis leur création. En 2007, les dirigeants du club de tennis ont souhaité une nouvelle rénovation des courts, accordée par le conseil municipal après l'octroi d'une subvention départementale de 30 %.

Coût : 22 600 € HT.

Entreprise Becker

Rappel : ceux qui souhaitent jouer doivent réserver à la Boulangerie Neyret.



Camping

Une étude est en cours pour la rénovation des toilettes et du point d'eau de la partie haute du camping.

Vestiaires de la salle des sports et du club house du stade

Les vestiaires de la salle des sports et du club house du stade ont été rénovés au cours des vacances scolaires de cet hiver. Les travaux ont été confiés respectivement aux entreprises Alex Marinelli pour le club house (6 106 € HT) et Michel Tardy pour la salle des sports (9 845 € HT).

Vestiaires de la salle des sports

Service des eaux

Alimentation en eau potable du secteur Véricanjon - Faucon - le Bouchat - Jeanmaret - la Fayolle

Il s'agit du dernier secteur de la commune qui n'était pas desservi par le réseau public d'eau potable. Le 28 novembre 2008, le projet évalué à 158 000 € est présenté aux habitants du quartier qui manifestent leur désir de se rattacher au futur réseau. Le 15 mai 2009, le dossier de consultation des entreprises est approuvé par le Conseil municipal. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2009.

Equipements des services techniques

Le parc des services techniques est composé de quatre véhicules, d'un tractopelle et d'un tracteur de type agricole. Au début de l'année 2009 est arrivé un nouveau véhicule 4 x 4 poids lourd permettant une charge de 16 tonnes, équipé d'une étrave transformable pour le service hivernal.

Coût : 101 400 € HT.





réalisations municipales



Patrimoine communal

Alors que les travaux de rénovation de l'escalier intérieur conduisant au sommet du clocher et du plancher qui supporte le beffroi étaient programmés en raison de la vétusté des lieux, les services techniques découvrent que les poutres en sapin se trouvant sous le plancher sont en mauvais état. Les travaux sont stoppés en vertu du principe de précaution et la sonnerie des cloches arrêtée. Une solution est recherchée rapidement et le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Bodet spécialisée dans ce type d'intervention. Il s'agit d'enlever toute la vieille charpente et de la remplacer par deux poutres en chêne de forte section, placées perpendiculairement au sens de balancement des cloches, capables de supporter le beffroi et les cloches, soit près de cinq tonnes.

Coût : 9 419 € HT.

Rénovation de la maison Pierre Courbon



Journée portes ouvertes

Au mois de juin 2009, l'aménagement de ce nouvel espace municipal est achevé. Vous avez été tenus informés de l'avancement des travaux à travers plusieurs informations parues dans les bulletins annuels et trimestriels courant 2007 et 2008. Aujourd'hui, vous est présentée l'installation des futurs utilisateurs.

Au rez-de-chaussée, se situe l'espace enfance où se dérouleront des temps collectifs et des permanences du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ainsi que des activités en direction des "enfants" (jusqu'à 11 ans) organisées pendant les vacances scolaires par l'Association des Familles Rurales de Saint-Genest-Malifaux (convention signée entre la mairie et cette association).

Au premier étage se trouvent les locaux du Centre Musical.

La "porte ouverte" du samedi 6 juin a permis à de nombreux génésiens de découvrir ces nouveaux aménagements. Cette réalisation qui avait été élaborée après une étude approfondie des besoins socio-culturels au cours de la mandature précédente, est achevée.



avant

Le centre musical du Haut-Pilat

Créé le 17 février 1984, sous l'égide du SIVOM du Haut-Pilat (cf. bulletin n°4 du Haut-Pilat de décembre 1984) alors présidé par Daniel Mandon, vice-président du Conseil Général chargé de la Culture, le Centre Musical du Haut-Pilat est une association loi 1901 financée par le département de la Loire et les communes via leur participation financière à la Communauté de Communes des Monts du Pilat et par la participation des familles. Le centre qui fonctionne dans diverses annexes de la mairie, va s'installer à la rentrée 2009 au premier étage de la maison Courbon. Ces locaux ont été réhabilités par la commune sur ses fonds propres avec une aide du département de la Loire de 24 420 €.

Présidé par Jean-Luc Mouton, il est placé sous la responsabilité administrative de Pascale Scalliet et sous la responsabilité pédagogique de Jean-François Bonura.

Aujourd'hui, une quinzaine de professeurs proposent à 220 élèves, des cours de chant, de danse (classique ou moderne) et d'instruments les plus divers : violoncelle, trompette, saxophone, clarinette, piano, guitare, flûte traversière, tuba, violon,...



Les 6 axes du projet d'école pour demain

- Axe 1 : Formation musicale et pratique instrumentale
 - Axe 2 : Musique d'ensemble obligatoire à développer pouvant déboucher sur une formation susceptible d'intégrer d'anciens élèves
 - Axe 3 : La danse comme support d'un projet d'ensemble de type comédie musicale
 - Axe 4 : Développer la pratique du chant choral si la demande est suffisante pour recruter un chef de chœur
 - Axe 5 : Volonté de délocaliser les cours sur les communes notamment le mercredi
 - Axe 6 : Collaboration active avec les structures musicales en dehors de notre territoire
- Enfin, la création d'un site internet est envisagée pour améliorer la communication entre le Centre Musical et ses adhérents.

Le relais d'assistantes maternelles

Nous avons demandé à quelques assistantes maternelles ce que leur apportait la participation aux temps collectifs qui se dérouleront à la maison Courbon dès le mois de septembre :

"Les temps collectifs sont des moments d'échanges entre les assistantes maternelles et les enfants en dehors du domicile et donc du lieu de travail où nous pouvons aussi échanger sur les aspects plus ou moins positifs du métier"

Isabelle

"Les temps collectifs nous permettent aussi de rompre avec l'isolement que nous pouvons avoir dans notre métier. Ces temps nous permettent d'échanger entre assistantes maternelles et d'avoir davantage de contacts humains. Nous pouvons aussi découvrir et partager des activités qui seraient plus difficiles à réaliser au domicile, comme la manipulation de semoule par exemple. Nous découvrons de nouvelles activités et l'intervention ponctuelle d'une association extérieure de motricité, nous donne des ouvertures sur notre travail et nous permet d'apporter des orientations à nos questions"

Anne

"C'est aussi un moment de détente où les enfants se rencontrent, jouent ensemble et apprennent à partager. C'est un premier lieu de socialisation pour eux, avant l'entrée à l'école. Les échanges qu'ils peuvent avoir ensemble aident à leur épanouissement"

Marie-Christine

"Nous habitons des communes à échelle humaine et entre les assistantes maternelles, nous ne nous voyons qu'aux sorties des écoles et dans le village. La présence du relais nous apporte un côté relationnel que nous n'avons pas toujours dans notre métier. Les temps d'accueil que nous n'avons pas toujours dans notre métier. Les temps d'accueil sont aussi des occasions de trouver des réponses à certaines questions, nous mettrons en commun nos expériences et se rendre compte que nous ne sommes pas toutes seules à nous poser des questions car être avec des enfants, c'est toujours se remettre en question !"

Séverine





Lotissement des Sources

Le bulletin 2008 retraçait l'historique du projet jusqu'à la phase de début des travaux engagés au mois de mai 2008. Un an après où en est-on ?

Mai à juillet 2008

Les travaux de viabilisation ont été réalisés (hors murets en pierres et chaussées définitives) malgré un record de pluviométrie (148 mm en mai, 183 mm en juin et 151 mm en juillet). Les premiers permis de construire ont été déposés en septembre 2008 et 12 autorisations individuelles sur 14 lots ont été délivrées au 13 février 2009. Les premières constructions sont sorties de terre dès le mois d'octobre 2008 et, à la date de publication de ce bulletin, 10 maisons sont en voie d'achèvement.

Septembre 2008 à juin 2009

Le Préfet de la Loire délivre à Loire Habitat les permis de construire des 6 pavillons en accession à la propriété et des 6 logements locatifs.

15 décembre 2008

Loire Habitat lance un avis d'appel public à la concurrence en vue de la réalisation du programme précité. Le choix des entreprises est établi au cours du mois d'avril et les marchés signés en mai 2009.

17 février 2009

Les travaux vont bon train, sous la conduite de M. Gential, architecte. Le planning prévisionnel du chantier permet d'envisager une fin d'opération au printemps prochain (hors intempéries).

Juillet 2009

Il convient de souligner ici le rôle essentiel joué par les Services de l'Etat (service instructeur de la DDE et secrétariat Général de la Préfecture) qui ont réduit considérablement les délais administratifs permettant au Maire de délivrer rapidement les permis de construire.

Cet aménagement est réalisé avec le concours financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



QUALITEL

Maisons en voie d'achèvement



travaux de construction des pavillons Loire Habitat

Bassin d'orage

La commune a fait appel au bureau d'étude CESAME pour réaménager le bassin de rétention des eaux de pluie sur le ruisseau de Créméat au cœur de la zone des "Trois Pins". Un nouveau dispositif équipé de vannes sera mis en place afin de conserver un niveau d'eau constant dans ce bassin et lui donner un caractère d'agrément comparable au bassin des "Chalays", tout en permettant une régulation en cas d'orage. Les abords seront ensuite aménagés par les services techniques de la commune.

Coût des travaux évalué : 25 000 € HT.





Equipements sportifs

Un nouveau terrain de football. Promesse tenue !

Bref historique

Depuis 1946, la vie de l'Association Sportive de Saint-Genest-Malifaux (A.S.S.G.M.) se confond quelque peu avec la vie communale. Au fil du temps, les équipements sportifs de la Croix de Garry ont évolué avec les normes de la fédération et les besoins du club mais aussi des établissements scolaires.

Ainsi, c'est en 1991-1992 que le club house a remplacé les anciens vestiaires et que le terrain stabilisé actuel a été créé (cf. bulletin municipal 1991 et 1992). Aujourd'hui, la transformation complète de cet équipement est en voie de réalisation.

Au départ, un courrier du club du 21 octobre 2006 est adressé à la municipalité et fait suite à l'assemblée générale au cours de laquelle les joueurs et dirigeants ont évoqué leur désir de rénover le terrain stabilisé.

Le projet évoqué, la première fois, lors de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2006 suscite bien entendu de nombreuses interrogations. Toutefois, les crédits nécessaires aux premières études sont inscrits au budget 2007. Dès la désignation du Cabinet Robin, maître d'œuvre, la commission des sports commence son travail en élaborant le programme avec les dirigeants des clubs de football, de pétanque et les établissements scolaires. Le premier avant-projet présenté à l'assemblée municipale le 9 novembre 2007, sert de base à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, du FNDS et du Département.

Dans l'attente d'une réponse des partenaires financiers, une première provision de 270 000 € est votée lors du budget 2008.

Les bonnes nouvelles arrivent avec le printemps 2009 : le dossier est accepté par les Services de l'Etat (Préfecture) et la Fédération Française de Football. Au niveau du Conseil Général de la Loire, le projet est fermement soutenu par M. François Rochebloine, vice-Président chargé des sports. La Région Rhône-Alpes apportera aussi sa contribution. Les subventions ainsi obtenues, soit 60 % du coût hors taxes des travaux permettent de lancer un avis d'appel à la concurrence le 1^{er} avril 2009.

Extrait du courrier du 21 octobre 2006

Ainsi dans une volonté de formation et de labellisation, nous souhaiterions, en partenariat avec la mairie, définir un projet de rénovation du terrain stabilisé.

Le revêtement souhaité et le plus apte à pallier aux différents problèmes énoncés ci-dessus, ainsi qu'au climat genésien serait un gazon synthétique.

Nous en côtoyons de plus en plus au cours de nos déplacements dans le district. Cette surface comporte des granulats de caoutchouc et ses qualités se rapprochent de celles du gazon naturel, tout en autorisant une durée d'utilisation maximale par tout temps.

L'utilisation de ces équipements est de surcroît beaucoup moins salissante, et le nettoyage des vestiaires (et peut être des salles de classe) en sera facilité.

Le tracé actuel effectué par les employés communaux serait également supprimé et un tracé "omnisport" pourrait satisfaire écoles, collèges et autres associations sportives.

L'acquisition d'une telle aire de jeux permettrait une économie du terrain en pelouse, qui doit à nos yeux, rester le terrain d'honneur du club".

L'équipe dirigeante de l'A.S.S.G.M.



Equipements sportifs (suite)

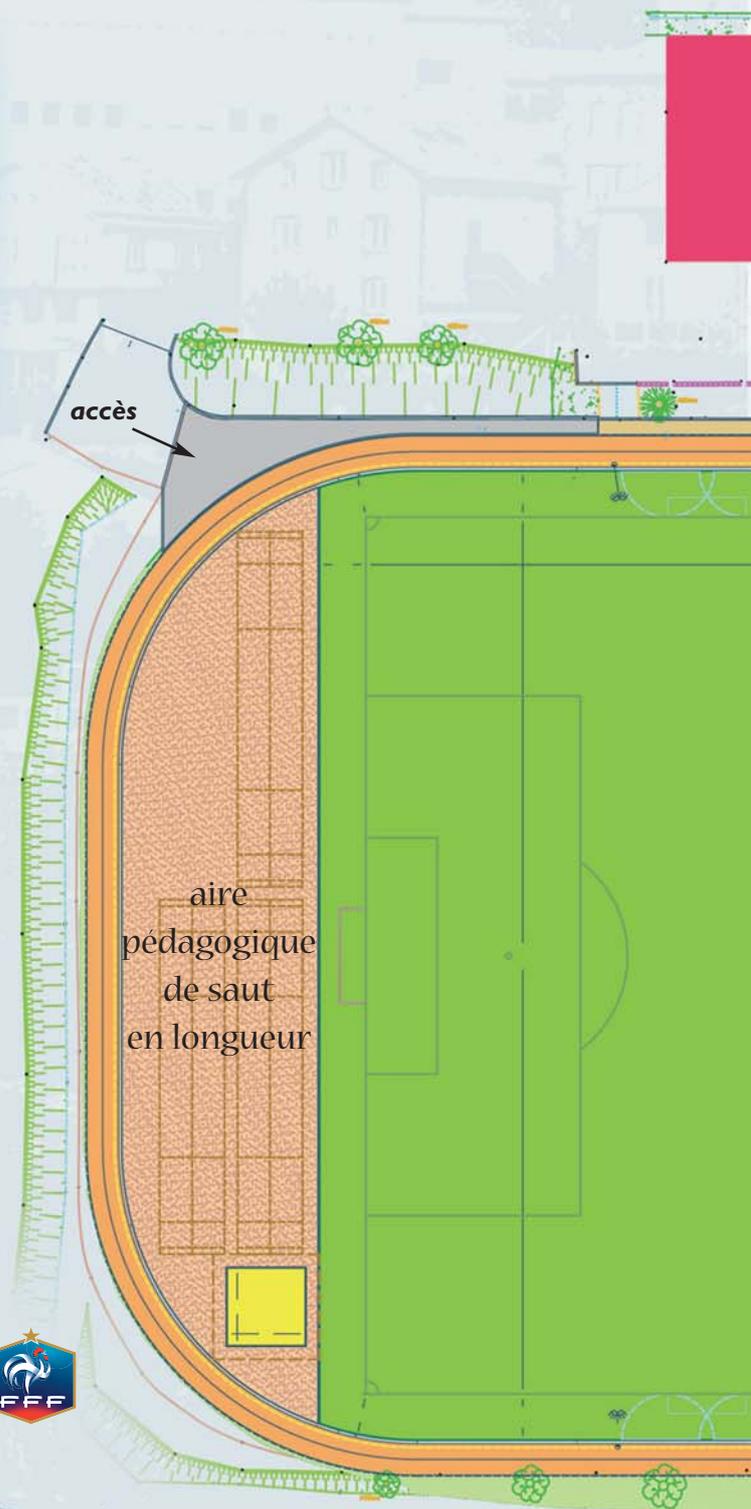
Quatre entreprises remettent leurs offres qui sont présentées à la commission des sports et aux clubs le 6 mai puis au conseil municipal le 15 mai. Au cours de cette séance, l'assemblée autorise le Maire à signer, avec l'entreprise Parcs et Sports un marché de travaux qui se décompose ainsi :

- Travaux préparatoires	17 785,50 €
- Drainage	24 384,60 €
- Revêtement en gazon synthétique	223 958,00 €
- Equipements, cages de but, abris de touches	15 210,00 €
- Traitement de la voirie et des abords	69 228,90 €
- Clôtures, portails	31 300,00 €
- Terrains de pétanque	15 695,00 €
- Eclairage et électricité	20 329,00 €
- Aires de lancer de poids et de saut	4 150,00 €
- Plus value main courante, pare ballons et tracé	23 700,00 €

TOTAL HT 445 741,00 €
(hors honoraires)

Un peu de technique...

Le choix de la commission s'est porté sur un gazon synthétique "prestige XM 60" installé depuis 2005 dans de nombreuses grandes villes mais aussi dans les stations de sport d'hiver, comme à Tignes, en raison de ses qualités de résistance. Il s'agit d'une fibre mono-filament en polyéthylène de 60 mm qui reproduit la structure d'un brin d'herbe à l'identique. Ses particularités lui confèrent une excellente résilience, une résistance accrue à l'usure et lui permettent d'avoir des caractéristiques très voisines d'un bon gazon naturel notamment pour le roulement de ballon et la dynamique de jeu. Enfin, l'utilisation de fibres de couleurs légèrement différentes permet de se rapprocher de l'aspect d'un gazon naturel ce qui permettra une parfaite intégration dans l'espace de loisirs de la Croix de Garry.



Cet aménagement est réalisé avec le concours financier de :

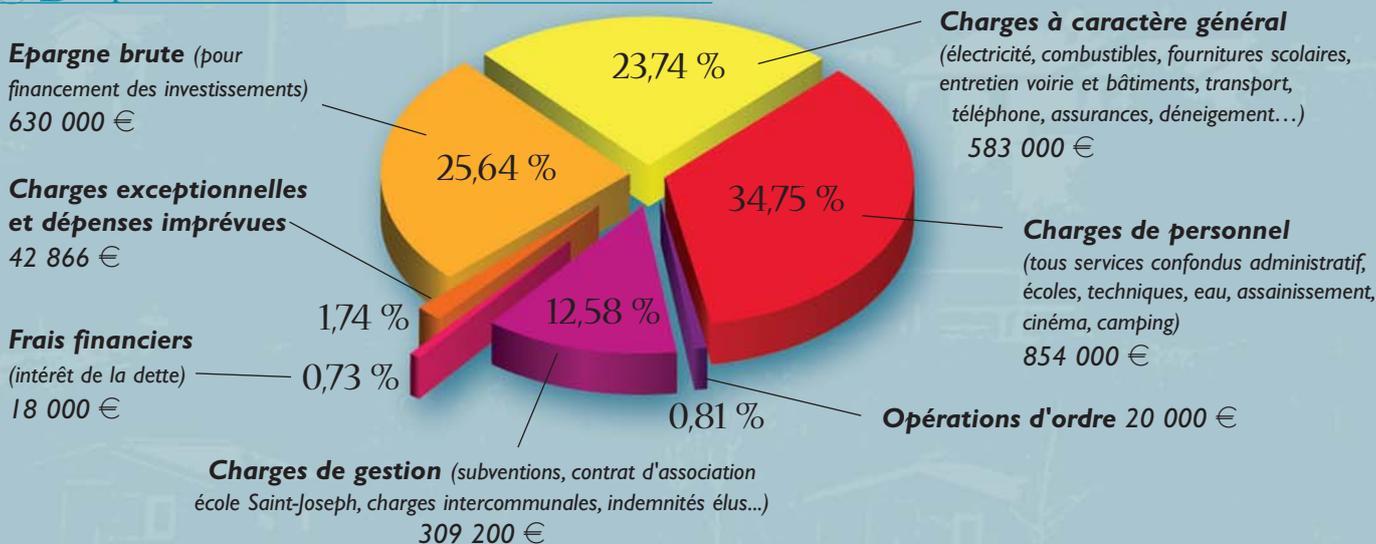


Budget 2009 Face à la crise

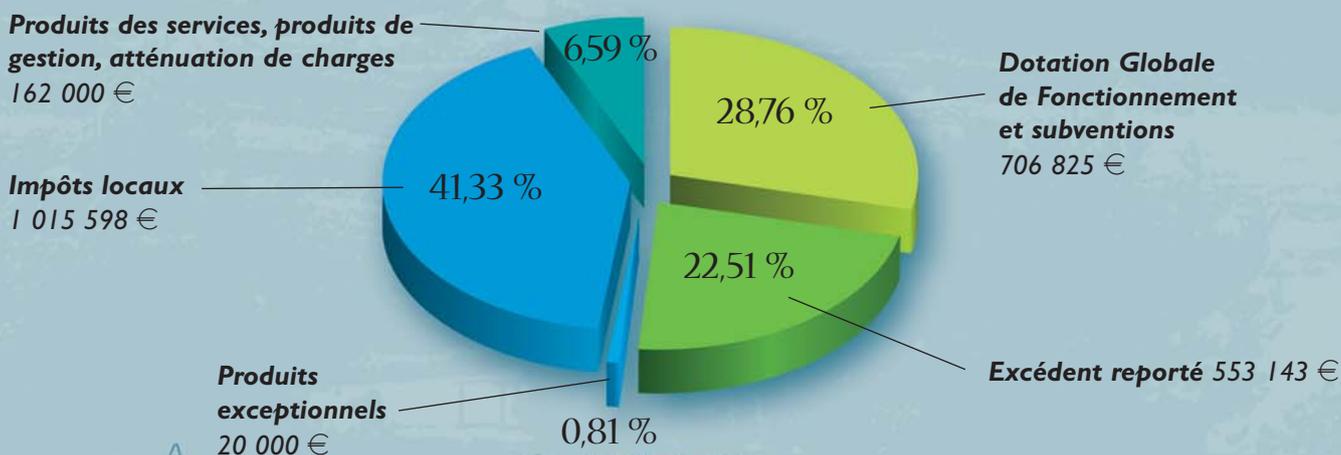
Face aux incertitudes liées à une situation économique dégradée et aux effets de la crise sur l'état des finances publiques, le conseil municipal a voté le budget en maintenant le cap déjà fixé depuis plusieurs années.

Rigueur dans la gestion quotidienne ne signifie pas pour autant austérité mais plutôt responsabilité. Les marges de manœuvre conservées sur les exercices précédents permettront de poursuivre les investissements sans augmentation des taux d'imposition (part communale) et sans recours à l'emprunt. Ainsi, en maîtrisant l'endettement et en établissant une hiérarchie dans les demandes et les projets, le conseil municipal n'a pas voulu faire peser de nouvelles charges sur les contribuables génésiens.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Etat de la dette

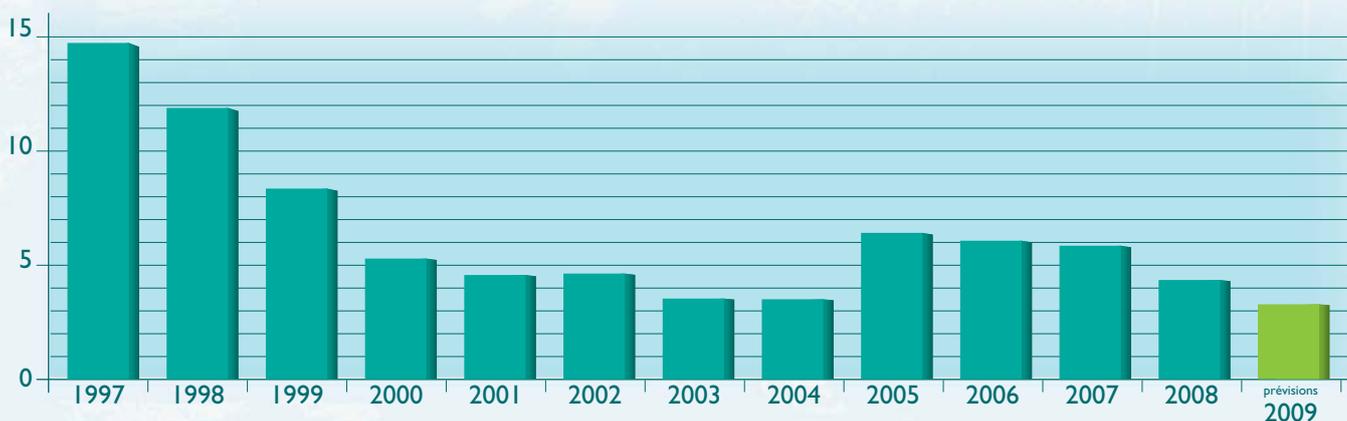
Année	Dette en capital	Annuité	Recettes de fonctionnement Hors opérations d'ordre	Taux d'endettement
1997	948 503 €	227 350 €	1 567 563 €	14,50
1998	780 664 €	190 150 €	1 596 238 €	11,91
1999	552 716 €	119 492 €	1 645 757 €	7,26
2000	473 856 €	86 583 €	1 670 952 €	5,18
2001	415 533 €	78 960 €	1 735 720 €	4,55
2002	346 948 €	83 407 €	1 808 389 €	4,61
2003	289 324 €	62 038 €	1 744 187 €	3,56
2004	244 770 €	62 038 €	1 737 630 €	3,57
2005	797 583 €	118 942 €	1 860 720 €	6,39
2006	714 841 €	115 811 €	1 917 723 €	6,04
2007	626 252 €	115 811 €	1 971 186 €	5,88
2008	533 291 €	85 540 €	2 033 741 €	4,21
prévision 2009	466 484 €	61 157 €	1 883 423 €	3,25

La dette en capital restant due au 1^{er} janvier 2009 s'élève à **466 484 €**.

L'annuité 2009 s'élève à **61 157 €** dont 16 774 € au titre des intérêts et 44 383 € au titre du capital remboursé.

Projection (en l'absence de nouvel emprunt)

Années	Dette en capital	Annuité
2010	422 100 €	60 534 €
2011	377 021 €	53 772 €
2012	335 103 €	53 772 €
2013	291 792 €	53 772 €
2014	247 043 €	53 772 €
2015	200 809 €	53 772 €



Taux d'épargne

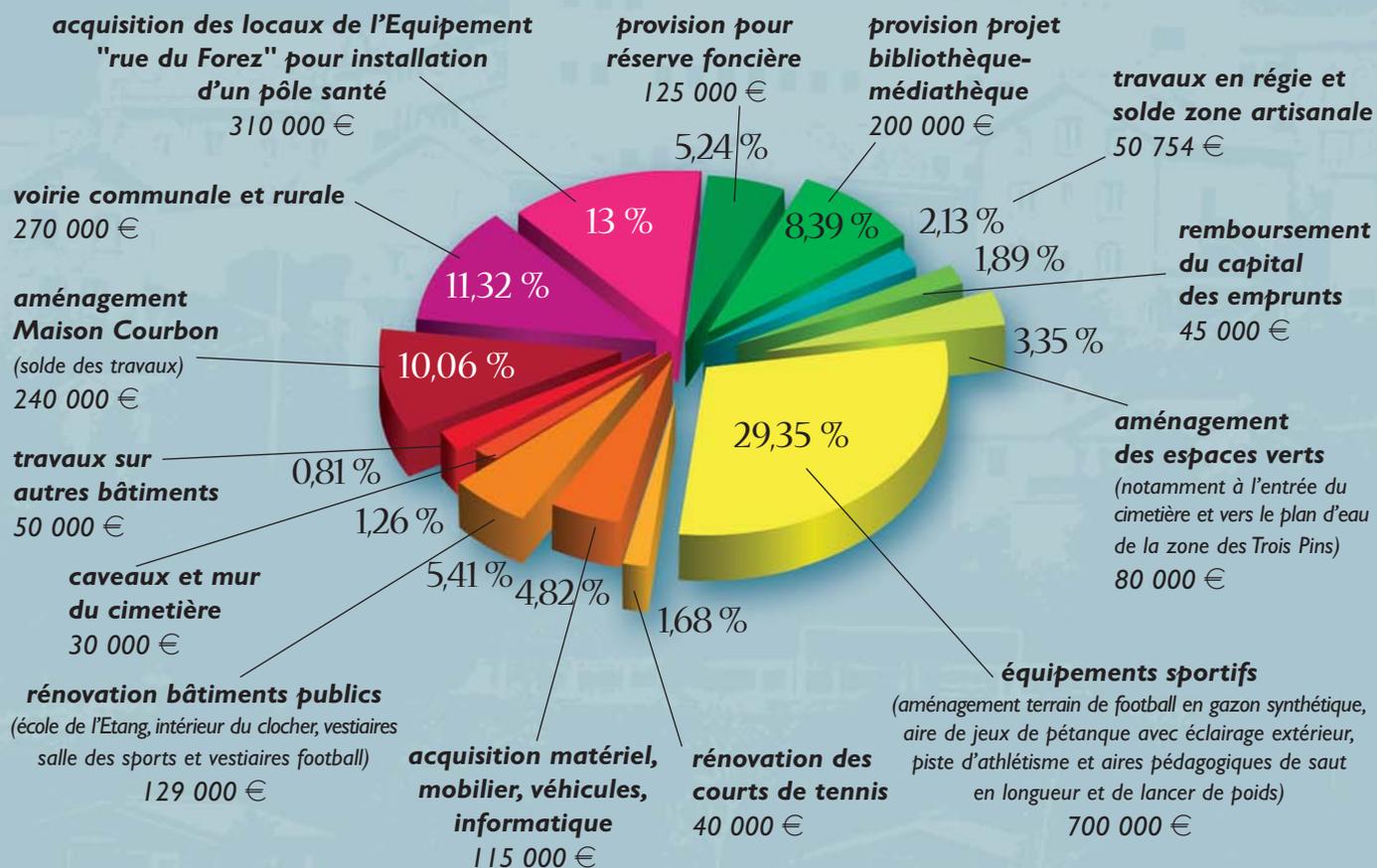
Année	Auto-financement	Auto-financement après remboursement du capital des emprunts	Ratio épargne brute recettes réelles
1996	384 629 € 76 225 €	327 625 €	30,57
1997	486 313 € 76 225 €	394 698 €	35,88
1998	518 327 € 76 225 €	452 846 €	37,25
1999	564 062 €	477 580 €	34,27
2000	564 062 €	505 739 €	33,75
2001	594 552 €	525 269 €	34,25
2002	630 000 €	569 413 €	34,84
2003	630 000 €	585 445 €	36,12
2004	570 000 €	522 813 €	32,64
2005	480 000 €	397 258 €	25,60*
2006	500 000 €	411 412 €	28,32
2007	560 000 €	467 139 €	30,90
2008	600 000 €	533 192 €	29,09
prévision 2009	630 000 €	585 617 €	33,09



* A compter de 2005, la comparaison est faussée par l'imputation en section de fonctionnement des dépenses relatives aux travaux neufs réalisés par le SIEL et imputés auparavant en section d'investissement.

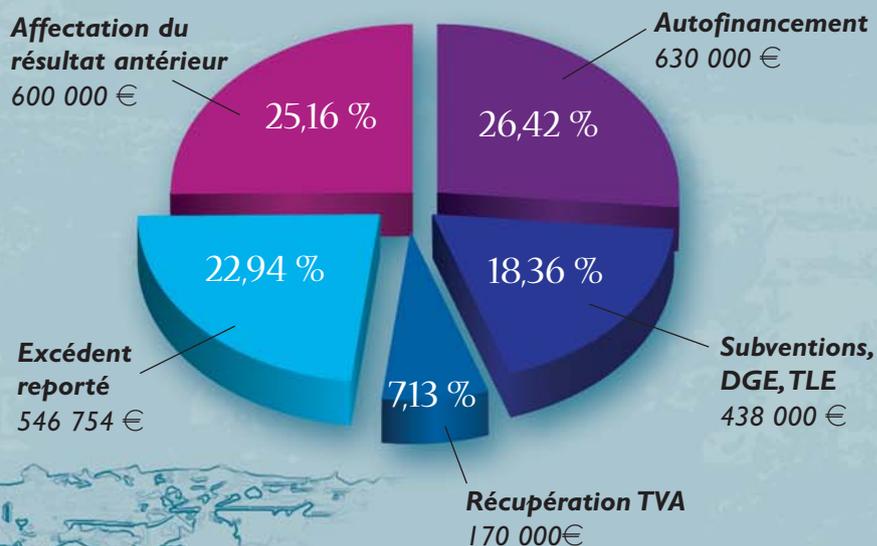
Dépenses d'investissement

Les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent à 2 384 754 € et concernent les programmes suivants :



Recettes d'investissement

Ces opérations seront financées sans recours à l'emprunt par l'excédent reporté **546 754 €**, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2008 **600 000 €**, par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de l'année 2009 de **630 000 €**, subventions et DGE **438 000 €**, remboursement de **70 000 €** de TVA correspondant à l'exercice 2007, du remboursement de **100 000 €** de TVA acquittée en 2008 grâce au plan de relance de l'économie.



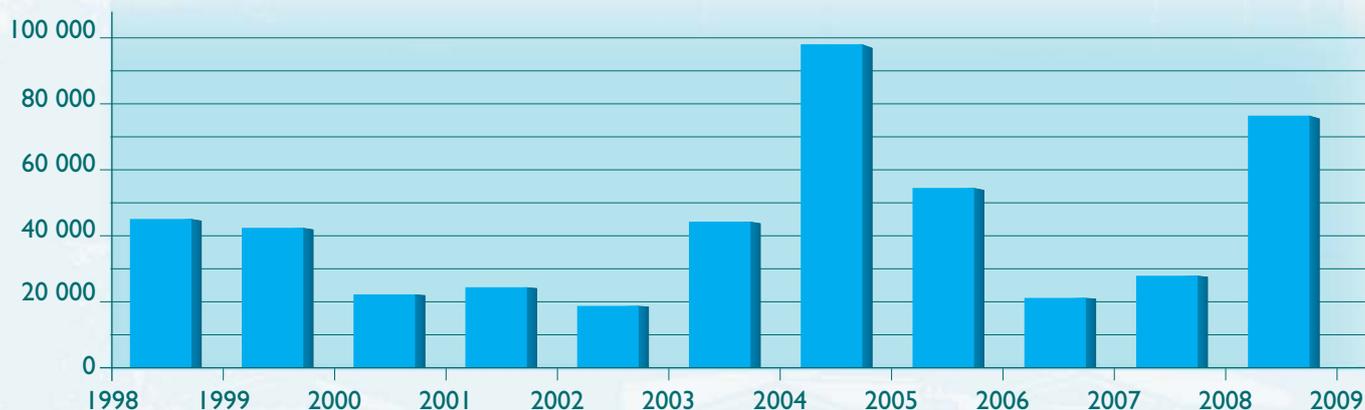


Coût du service de déneigement

Hiver	Coût du service*	Achat de matériel H.T. non compris dans le coût annuel**
1998-1999	44 649 €	véhicule et lame de déneigement
1999-2000	42 578 €	
2000-2001	22 279 €	
2001-2002	24 713 €	nouvelle étrave : 7 400 €
2002-2003	19 019 €	
2003-2004	42 794 €	
2004-2005	97 074 €	"burle" (voir bulletin 2005)
2005-2006	54 637 €	
2006-2007	21 123 €	
2007-2008	27 637 €	nouvelle saleuse : 13 100 €
2008-2009	76 318 €	nouveau véhicule poids lourd MAN : 84 815 € avec étrave : 9 200 €

Détail du coût de l'hiver 2008-2009

Prestations des entreprises de déneigement (367 heures)	24 480 €
Prestations service municipal (414 heures)	16 869 €
Achat de sel et pouzzolane	16 746 €
Achat filets pare-neige, pneus neige	11 780 €
Entretien réparations véhicules tracteur, étraves, saleuse	2 728 €
Carburants et assurances	3 715 €



* Le coût annuel du service de déneigement neige comprend les prestations payées aux entreprises et agriculteurs qui interviennent pour le compte de la commune à partir d'un circuit pré-établi, le coût du service assuré directement par le personnel (salaires, entretien et carburant des véhicules), l'achat de sel et de pouzzolane, l'achat de barrières ou filets pare-neige.

** Les investissements au niveau matériel, lame de déneigement, véhicule, saleuse ne sont pas comptabilisés dans les dépenses.

Budgets annexes

Service des Eaux

- Solde des travaux liés à l'interconnexion du réseau communal avec le réseau du Syndicat des Eaux de la Semène et construction du réservoir de Magnoloux..... 240 000 €
- Alimentation en eau potable des derniers écarts non desservis :
Le Teil, Véricanjon, Jeanmaret, Faucon, le Bouchat, La Fayolle..... 158 000 €

Lotissement "Les Sources"

- Provision pour travaux sur espaces verts, murets en pierres, voirie définitive et solde des travaux sur réseaux..... 370 000 €

Energies renouvelables... de nouvelles habitudes au quotidien



Après les pics de prix de certaines énergies au cours de l'année 2008, il ne faudrait pas que les baisses, qui ont suivi depuis, constituent une nouvelle occasion de repousser nos changements d'habitude : l'ère de l'après-pétrole est déjà commencée. Changer ses habitudes, pour en reprendre d'autres n'est pas chose facile, mais les raisons ne manquent pas pour rechercher les économies d'énergie et utiliser les énergies renouvelables. Ce qui compte, c'est que le changement s'inscrive dans la durée. Comme Jules Renard nous l'a dit : "Le projet est le brouillon de l'avenir ; il faut à l'avenir des centaines de brouillons". Ainsi, l'engagement, à se préparer à cette nouvelle voie pour l'humanité, aussi petit soit-il, n'est jamais dérisoire. Chacun à son niveau peut mettre en œuvre un projet : au quotidien pour les économies d'énergie, à moyen terme pour les énergies renouvelables.

En ce qui concerne ces dernières, sur notre commune, plusieurs changements sont déjà perceptibles. Actuellement, nous pouvons recenser 6 chauffe-eaux solaires et l'ensemble du programme Loire Habitat sur le lotissement communal, 5 chaudières à bois individuelles, 8 centrales photovoltaïques auxquelles s'ajoutent l'espace Jules Verne et 2 installations géothermiques. Dans le lotissement communal des Sources, les futurs logements sociaux de Loire Habitat vont s'inscrire, en termes de construction, dans une démarche de très haute qualité environnementale (THQE).

Notre municipalité n'est pas en reste. En 2000, nous avons réalisé un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux, qui avait permis d'engager des actions en termes d'isolation, de chauffage, de régularisation et de ventilation. Cette année, avec le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire), nous allons réitérer cette démarche pour refaire le point et aller plus loin dans les économies d'énergie.

Les récentes rénovations de bâtiments publics ont permis de remplacer les anciennes menuiseries par des matériaux plus performants (école publique de l'Étang en 2004 - mairie en 2006) et de renouveler les anciennes chaudières de la mairie en 2006 et de l'école de la République en 2008. La conception des derniers bâtiments communaux a porté son attention sur la qualité de l'isolation, de la régulation et de la ventilation. Ainsi, en 2005, l'espace Jules Verne relève de la Haute Qualité Environnementale (HQE) et, en 2008, la maison Pierre Courbon est surisolée au mur (20 cm équivalent isolant traditionnel) et en toiture (30 cm équivalent isolant traditionnel).

La centrale photovoltaïque de l'espace Jules Verne poursuit discrètement mais sûrement sa production d'électricité verte sans pollution ni visuelle, ni atmosphérique, ni acoustique et sans consommation foncière supplémentaire. Dès aujourd'hui, des projets nous attendent. Certains sont de l'ordre de l'esprit, d'autres sous l'œil du technicien, mais la plupart sont entre les mains des personnels administratifs et techniques de la commune dans leur gestion quotidienne des bâtiments municipaux et dans nos mains à travers l'utilisation économe en énergie que nous pouvons faire des locaux mis à notre disposition. Certains diront : "gouttes d'eau face aux défis qui nous attendent !" mais retenons cette sagesse paysanne si précieuse pour le bon usage du temps : "patience avec le temps, l'herbe devient du lait".

Panneaux solaires pour la production d'eau chaude



Panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité



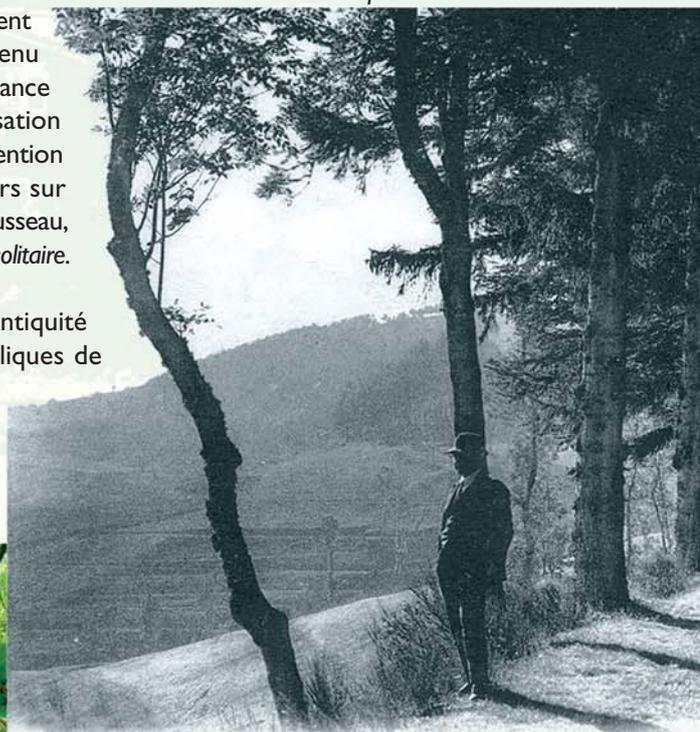
Pour une gestion humaine du paysage

Le mot *paysage* est à la mode. Employé trop souvent de manière métaphorique, il a une multiplicité de sens, propres ou figurés, correspondant à des points de vue très différents - ne parle-t-on pas du paysage audio-visuel ou politique ! L'usage souvent ambigu que nous en faisons n'a d'égal que la richesse que nous lui attribuons aujourd'hui ; une manière d'euphémisme aussi pour évoquer les problèmes actuels du territoire.

"L'allée des Soupirs" au Grands Bois

Longtemps l'acteur, paysan ou citoyen, fut immergé dans un environnement qu'apparemment il ignorait, même s'il le façonnait sans relâche. Devenu spectateur, à partir de la Renaissance, son œil s'ouvrit pour donner naissance au paysage, essentiellement au XVIII^{ème} siècle, avec une certaine laïcisation des éléments naturels. La Chine avait précédé d'un millénaire cette invention du paysage en Occident ! Notre attachement au paysage repose alors sur le décor de notre vie quotidienne et un réel besoin affectif que J.-J. Rousseau, herborisant dans le Pilat, a si bien décrit dans ses *Rêveries du promeneur solitaire*.

Ainsi, la notion de paysage apparaît assez tardivement, même si l'Antiquité grecque et surtout romaine avaient célébré les représentations idylliques de la nature. Lieu à la fois naturel et culturel, lieu de mémoire évoquant un passé souvent oublié, la conscience que nous pouvons avoir de ses mues liées aux transformations techniques et économiques, est aussi vieille que les rapports transversaux de l'histoire et de la géographie.



Mais ce thème récurrent devait devenir un centre d'intérêt généralisé et connaître dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, un certain succès avec l'interdisciplinarité : concept transversal, "le paysage est une invitation à sortir des champs méthodologiques limités" déclarait le spécialiste de la géographie culturelle, J.-R. Pitte. Les investigations dans ce domaine fondamentalement interdisciplinaire - ne relevant donc pas seulement de *la sitologie* - concernent aussi bien les aménageurs, urbanistes, paysagistes, architectes... que les chercheurs en sciences humaines ou les spécialistes de peinture, de littérature, et de manière générale de tous ceux qui s'intéressent à la perception du paysage et à notre environnement.



C'est dire la difficulté d'en aborder simplement les nombreuses et délicates questions ; car le paysage devient souvent l'objet de polémiques entre les différents groupes sociaux, parfois, l'enjeu d'âpres conflits pour se l'approprier ; d'où la nécessité d'un arbitrage, d'un traitement et d'une gestion politique - au sens noble !- et non technocratique du paysage.



À la croisée de la nature et de la culture

À l'entrecroisement de la nature et de la culture, de l'économie et de l'écologie, le paysage a pu être défini comme "une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect" dit le Dictionnaire de l'Académie française, depuis 1694. Cette *partie d'un pays* que "la nature présente à l'œil qui le regarde" (P. Robert) comporte trois aspects fondamentaux : un contenant - le *pays* -, un contenu évolutif - la *nature* -, et en interaction avec elle, une perspective - un *regard* -.



Lié à la notion de *pays*, à un espace bien délimité, campagne ou cité, dont il est partie intégrante, le paysage représente une dimension et une limite, "jusqu'où l'horizon confine avec le ciel" écrit Diderot ; d'où une certaine conception naturaliste du paysage, qui excluait les paysages urbanisés. Plus l'étendue est vaste, moins le paysage est fermé et plus nous trouvons beau le paysage. Pourtant si la nature n'est jamais absente des villes, cette vision d'une ville anti-nature ne risque-t-elle pas de nourrir l'opposition traditionnelle et préjudiciable à la notion même de paysage, entre équilibres naturels et chaos urbain ?



Produit d'une *nature*, d'un cadre de vie conditionné par le milieu physique, le paysage n'est-il pas un révélateur privilégié des facteurs humains agissant sur l'environnement ? L'exemple du barrage des Plats en est une bonne et triste illustration ! A partir d'une vidange et d'une décision arbitraire liée à une interprétation abusive du sacro-saint principe de précaution, les atermoiements de tous ordres, techniques, financiers mais aussi politiciens... ont conduit à une irresponsabilité collective et une scandaleuse impéritie. Notre commune mise devant le fait accompli et qui n'eut guère hélas l'occasion de s'exprimer, doit ainsi subir depuis 2005 le préjudice de la suppression de ce joyau touristique du Pilat.



Le barrage des Plats

Enfin, le paysage procède d'un *regard* - pas seulement celui de l'artiste - qui donne vie au paysage. Produit d'une *culture* où chaque groupe humain projette ses normes et son système de valeurs, le paysage peut être l'objet de convoitise et d'enjeux de pouvoirs, car il n'y a pas toujours accord sur le sens ou la valeur de cette notion. La réglementation sert alors d'instrument d'appropriation du paysage. Que de censeurs, de spécialistes improvisés se croient autorisés de juger, voire d'autoriser ou de condamner ce qui leur paraît convenable ou incongru dans l'évolution d'un paysage.

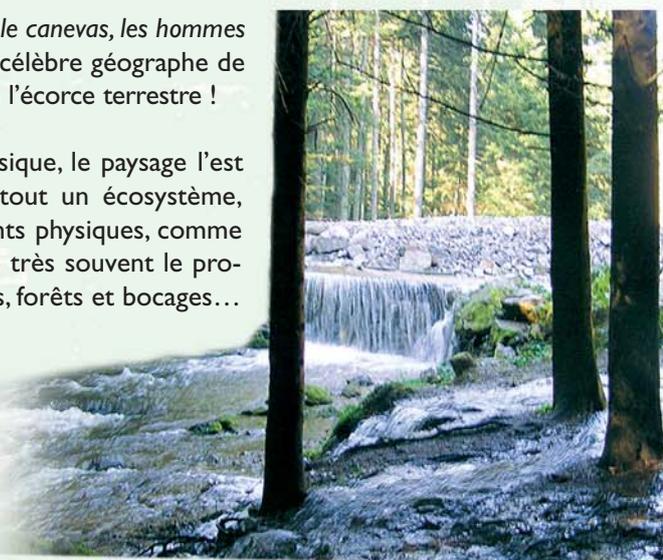


Le paysage produit d'une société

Le paysage n'illustre-t-il pas, en effet, le vieil adage : *la géographie fournit le canevas, les hommes y brodent leur dessin*. Nous retrouvons ici la définition que donnait un célèbre géographe de sa discipline : la projection du vouloir humain sur la partie superficielle de l'écorce terrestre !

Produit d'une *nature*, d'un cadre de vie conditionné par le milieu physique, le paysage l'est aussi d'une *société*. Si l'histoire d'un paysage témoigne, en effet, de tout un écosystème, comme l'appellent les naturalistes, c'est-à-dire d'un ensemble d'éléments physiques, comme le sol, la végétation, le relief, le climat, le soleil et les eaux... s'y ajoute très souvent le produit des activités humaines : champs, routes, entreprise, villes ou villages, forêts et bocages...

Ainsi, le paysage renvoie à un cadre, à un mode et à un code de vie ; autrement dit, à un environnement, des structures matérielles, géographiques et physiques, en second lieu, à une manière de vivre, des mœurs et institutions et enfin à une manière de penser, à des mentalités, des représentations collectives.



Panorama de Chaussître





En quelques décennies, la *valeur paysagère*, la *qualité des sites*, l'*esthétique d'une architecture patrimoniale* sont devenues des exigences liées à la protection d'un environnement menacé. On peut rêver de paradis perdus, de terres sauvages, d'espaces inviolés, où, pour citer un humoriste célèbre, *la main de l'homme n'a jamais mis les pieds !* Mais le plus souvent le paysage est en quelque sorte le dessein d'une *société qui s'inscrit sur le sol*. Le voyageur le découvre quand il tente de laisser les oripeaux du touriste. Le paysage reflète bien cette appropriation de l'espace par une société qui y imprime sa marque en jouant des avantages comme des contraintes matérielles, géographiques et physiques. En ce sens, les travaux de Marc Bloch ont souligné que la morphologie du village est en rapport avec le régime agraire, comme la distinction entre régions dites ouvertes et celles dites d'enclos ou de bocages...

Mais, l'emprise croissante du cadre construit, technique, artificiel, aménagé ou cultivé, n'a-t-il pas contribué à la prise de conscience d'un milieu de plus en plus transformé, imposé où les *paysages naturels* se font de plus en plus rares ? Pour quelques réalisations humaines s'intégrant au site en le valorisant, combien de laideurs générées par notre civilisation technicienne ! Des exigences de la voirie au massacre des lignes de crêtes, que d'abus dans la gestion des données topographiques. Après avoir mené le combat de la suppression des lignes de haute tension dans le Parc du Pilat et l'enfouissement des lignes de moyenne tension dans nos villages, comme nous le faisons à Saint-Genest, va-t-on à l'encontre d'une vraie écologie, céder au lobby des vendeurs de parcs d'éoliennes avec leurs immenses pylônes, qui démarchent les élus des petites communes rurales en leur faisant miroiter des taxes mirobolantes dont une bonne gestion financière de leur commune pourrait aisément les dispenser !



Quant à notre mode de vie, ne modifie-t-il pas profondément le paysage ? Qu'il s'agisse de notre consumérisme, de nos moyens de communication, de notre frénétique mobilité, les exigences de notre monde interdisent, certes, toute nostalgie, mais n'encouragent guère à l'effort exigé par une urgence écologique dont on nous rebat les oreilles sans pour autant y répondre. Antennes, relais et château d'eau, voies de communication, parkings, barrages et autres œuvres d'art... sont autant de conséquences de ces transformations sociales. La contemplation du paysage est là pour nous interpeller.



Les mentalités, enfin, elles aussi évoluent. A Saint-Genest, le consensus semble progresser sur ce point. Si néo-ruraux et villageois ne réagissent pas de la même manière face aux défis du milieu naturel, ils convergent malgré tout dans l'appréciation de certains traits paysagers, comme celui d'une étroite relation entre l'habitat et l'environnement. De même, l'exemple du vieil atavisme qui opposait l'homme défricheur à une végétation arborée apparaissant toujours envahissante et menaçante, ne se retrouve-t-il pas dans les problèmes actuels de l'écobuage, de l'élagage ou des limites de propriété ?...



Le regard : perception et représentation du paysage

Depuis le début du XX^{ème} siècle, avec le géographe Vidal de La Blache, le paysage devient l'expression du "donné à voir" que propose un territoire. Pourtant, si le paysage procède d'un regard, ce qui se voit ne saurait se confondre avec la réalité de l'espace ; première difficulté : la perception n'est pas la représentation. Multiples, en effet, sont les interférences et résonances auxquelles donne lieu la perception du paysage : part de l'identification et des émotions, rôle de la mémoire, des symboles, de l'imagination... sans oublier les codes de références, les paradigmes ou modèles qui autorisent l'interprétation.

Notre perception de l'espace est façonnée et modifiée, la plupart du temps à notre insu, par les conditions de vie en société ; car, le paysage n'est pas une donnée intemporelle, immémoriale, c'est au contraire une production évolutive relative, que la peinture représente depuis des siècles avec tant de constance et que la photographie a permis de figer dans l'instant.

Car, il y a une dynamique du paysage qui dépend en grande partie des exigences sociétales comme la protection de la biodiversité, les diverses formes de végétation, avec le déboisement ou le reboisement, les *coupes à blanc* qui laissent des cicatrices durables. Mais dans la vitesse et la précipitation, prenons-nous le temps de regarder et surtout de voir : le paysage perçu lors d'une promenade à pied, à cheval, en train, ou en automobile n'est jamais vraiment le même. Là où s'effacent les premiers plans, naissent les vastes panoramas ponctués par des détails plus ou moins repérés par l'œil en déroute, le défilement de vues s'enchaînant selon des angles variés.



Certes, la question des changements de paysage ne se réduit pas aux variations de couleurs, d'atmosphère, de lumière selon les heures et les saisons. L'œil averti percevra vite le rôle essentiel du relief : embrasser de larges horizons, dominer une vallée ou un plateau, et l'émerveillement redouble ; souvent les plus beaux paysages sont ceux que l'on peut voir d'une montagne par temps clair, comme à Chaussître, par exemple, site emblématique où le regard porte sur plusieurs dizaines de kilomètres. La spéculation foncière sur les hauteurs ne s'y trompe pas, sachant le rôle essentiel du relief dans la beauté du paysage.



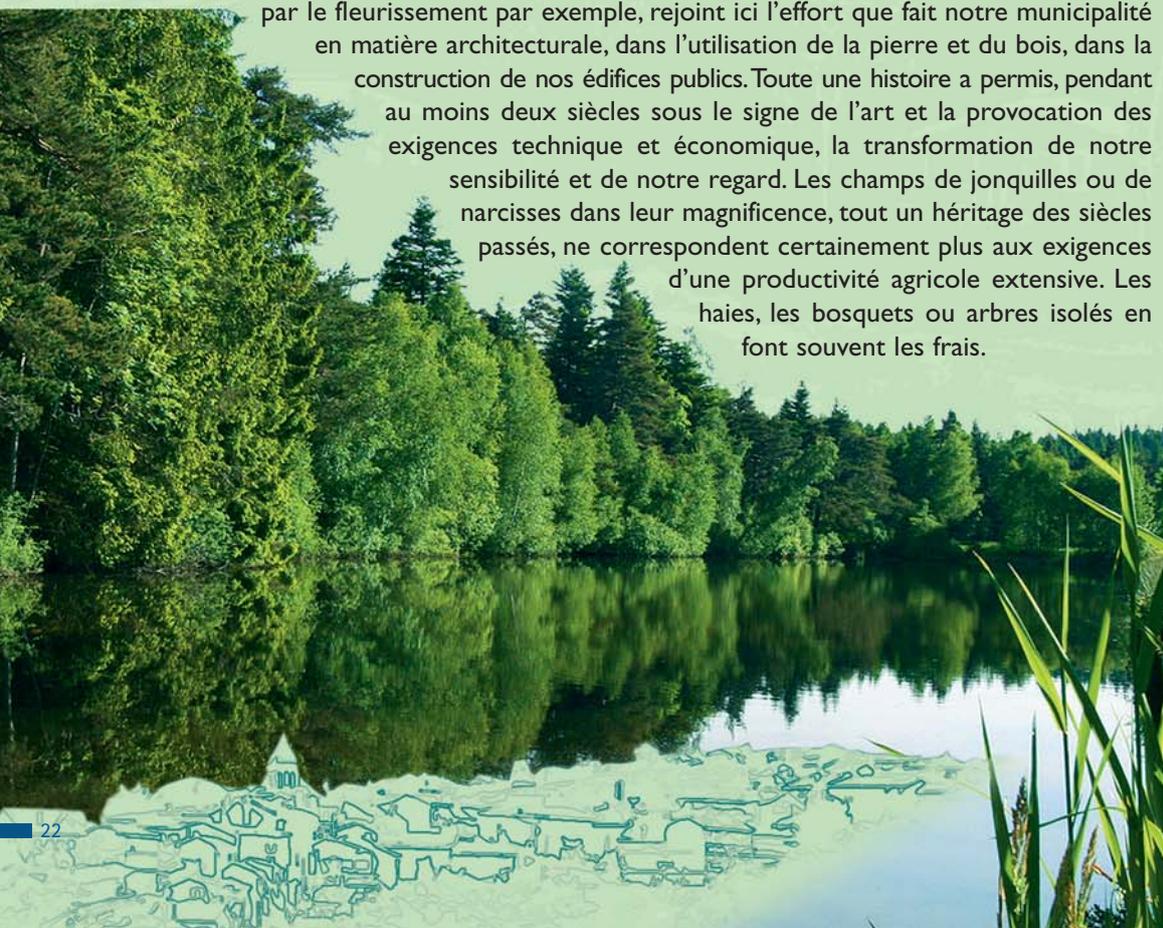


Ainsi, un paysage n'est pas un objet, mais un évènement plus ou moins fugace selon les saisons, les circonstances et les aléas de la vie individuelle et collective ; même s'il contribue à l'identification d'un territoire en nous permettant de nous situer, grâce à la capacité de *représentation* que nous avons des choses, cette appropriation de l'espace par une sorte de cristallisation que le peintre illustre à sa manière, rejoint donc la quête identitaire où se projette un vécu, comme la carte postale du château de Pérussel à Saint-Genest renvoie à une histoire et une identité génésiennes.

La nostalgie du paradis terrestre et des jardins d'Eden, n'a cessé de hanter l'imagination des hommes. Le paysage ordonné par la main de l'homme devient décor, avec sa fraîcheur, ses couleurs et ses fleurs ; ne s'apparente-t-il pas à la notion d'espace enchanteur, nourrissant à sa manière l'insatiable curiosité qui pousse l'homme dans sa quête éperdue du bonheur ? Quittons alors le domaine du rationnel pour entrer dans celui de la poésie et du rêve ; au regard du poète comme du peintre, le paysage, plus qu'une projection devient un état d'âme : "Il neige et le monde devient plus léger" !

Le paysage comme invention culturelle

"Le paysage n'existe pas, il faut l'inventer" ! C'est en ces termes qu'un auteur provoquait le débat à la fin du siècle dernier, sur l'invention culturelle du paysage. L'artiste est là pour nous rappeler qu'un pays n'est pas d'emblée un paysage. La mise en valeur d'un site, de notre village par le fleurissement par exemple, rejoint ici l'effort que fait notre municipalité en matière architecturale, dans l'utilisation de la pierre et du bois, dans la construction de nos édifices publics. Toute une histoire a permis, pendant au moins deux siècles sous le signe de l'art et la provocation des exigences technique et économique, la transformation de notre sensibilité et de notre regard. Les champs de jonquilles ou de narcisses dans leur magnificence, tout un héritage des siècles passés, ne correspondent certainement plus aux exigences d'une productivité agricole extensive. Les haies, les bosquets ou arbres isolés en font souvent les frais.





Mais, de là à mettre le paysage de nos campagnes à la botte du citadin, il n'y a que le fossé territorial qui sépare ceux qui y vivent et ceux qui ne font que l'apercevoir, avec le risque très fort d'une main mise technocratique ou d'une domination culturelle urbaine dont le Parc du Pilat ferait bien de se méfier. N'a-t-on pas récemment reproché à Saint-Genest, par exemple, l'incongruité d'un bosquet situé à Hauteville, qu'un avis officiel soi-disant compétent mais non dénué de cuistrerie, s'autorisait de traiter de verrues, de timbre poste, ou encore de *point noir*, au mépris ou à l'ignorance de notre histoire locale et de notre patrimoine culturel.

Le paysage serait alors une sorte d'écran où nous projeterions nos goûts, notre système de valeurs ; celui d'une époque et d'un territoire, pour ne pas le limiter à un terroir. Le paysage façonné, buriné par le temps, témoigne, en effet, d'un type d'agriculture, d'architecture et d'urbanisme. Les pierres nous parlent des hommes, de leurs activités et de leur histoire.

Cela participe du rôle important et plus général de la culture dans la construction de l'espace, dans l'histoire comme dans la géographie. Espaces verts et plans d'eau dans l'aménagement de Saint-Genest, ne sont-ils pas de discrets rappels de ce que furent dans les siècles passés nos mares, nos biefs et nos jardins ?



Imaginons un instant que les jardins de Paris, dessinés à la française, soient tous de la même facture que celle de Le Nôtre, le jardinier, ingénieur, urbaniste du XVII^{ème} siècle, nous n'aurions pas le plaisir aujourd'hui de bénéficier d'un jardin à l'anglaise dans les parcs Monceau et Montsouris ou celui des Buttes Chaumont, aménagés sous le Second Empire. De même, la ligne de démarcation entre la langue d'Oc et la langue d'Oil, le fameux seuil de Neulise dans la Loire, se manifeste dans les paysages par une architecture différente. La tuile romaine rouge et le campanile occitan trapu et ouvert comme l'était celui de Saint-Genest jusqu'au début des années trente, distingue le paysage de nos villages de celui du Nord du département avec ses clochers élancés et ses toitures en tuile plates et souvent grises. L'atlas linguistique rejoint ici la science du paysage !





Mais la démarche implique dans sa globalité que l'affectif rejoigne le rationnel. Le regard de l'artiste est là pour nous éveiller, comme celui du peintre paysagiste roannais, Emile Noirot, attiré par la région du Pilat stéphanois : "Le pays est si beau que l'on peut s'y isoler en ermite au besoin" ! écrivait-il à son ami Félix Thiollier - il nous apprend à voir sous un autre angle, à découvrir un paysage auquel nous sommes trop habitués.

La gestion du paysage

Les normes imposées au nom du fameux respect du paysage méritent donc d'être passées au crible d'un vrai débat dont l'héritage du passé comme les promesses d'avenir ne peuvent être absents. Il ne s'agit pas de momifier le paysage, mais de le faire vivre.

Plus qu'un décor, le paysage est vérité d'un territoire. Sa valeur patrimoniale, économique, sociale en contribuant à la qualité de vie, forge l'identité et l'authenticité d'un terroir. D'où l'enjeu considérable d'en préserver le capital, le charme originel et l'avenir, par un véritable art de l'aménagement.

N'oublions pas enfin que le paysage, au carrefour de l'écologie et de l'économie, de la nature, de la culture et de l'histoire, nous pose une question essentielle et pérenne : héritiers d'une terre dont nous ne sommes que les *usufruitiers*, avons-nous vraiment conscience de l'emprunter à nos descendants ?



D.M.

regards croisés sur les Paysages

... et regard attentif de Jean-Luc Mouton sur le colloque

C'est à Saint-Genest-Malifaux, à l'Espace Jules Verne, que le Parc Naturel Régional du Pilat a accueilli le mardi 10 juin 2008 les responsables des Parcs Naturels Régionaux pour une journée d'échange sur le thème de la culture et des paysages.



Intervenants à la conférence



En sortant de la belle image et de l'idéalisation du paysage, il a été souligné les effets pervers des aménagements successifs et de l'attitude consummatrice des touristes, l'urbanisation croissante, l'enfrichement - vécu comme une fatalité pour les habitants des zones rurales, - perçu de manière subliminale pour les visiteurs occasionnels.

Inviter des artistes contemporains à poser un regard sur un patrimoine considéré comme remarquable, à relire des histoires individuelles et collectives, a permis d'impulser une dynamique et une rupture avec une attitude passiviste et des modèles bucoliques. Ce sont surtout les questions liées à l'action culturelle et artistique sur un territoire donné qui ont été présentées et débattues par les participants. Le territoire comme question pour les artistes abordée sous l'angle de la commande. Il s'agissait de voir comment se produisait la rencontre entre le travail d'un artiste et un territoire dans toutes ses composantes (environnementales, milieu social...).

La redéfinition de la notion de paysage est apparue nécessaire avant de lancer les débats. Plusieurs interprétations sont possibles en fonction des différentes disciplines qui s'intéressent au paysage, au contraire du terme précis de territoire bien délimité et relevant du domaine public. Ensuite, les apports d'un projet artistique ont animé les réflexions sur l'évolution des paysages et des territoires :

- le paysage est une question multiple à laquelle l'artiste a un accès privilégié,
- l'artiste dialogue avec l'environnement, on est dans une relation sensible,
- le but de l'art, de la création, est de nous emmener dans une dimension qui n'existe pas, ce qui peut entraîner des incapacités à comprendre immédiatement une œuvre.

Il est évident que, pour des plasticiens, gens de formes et de couleurs, le territoire est une chose qui ne peut être saisie que par l'image qu'il donne de lui-même. Leur demander de travailler avec le paysage, c'est leur demander de représenter, avec leurs moyens à eux, ce que nous nommons territoire. Dans ces espaces ruraux particuliers où se trouvent les Parcs Naturels Régionaux, le paysage, toujours travaillé par l'homme, dit à la fois la nature, la culture mais, surtout, le rêve de leur harmonieuse union. Enfin, par son étymologie même, le paysage interroge au plus profond la question du "pays" ; qui ne peut plus être identifié aujourd'hui à la seule appropriation "paysanne", et qui du coup ne sait plus à quoi raccrocher son identité.

En faisant intervenir des artistes, ces spécialistes de la production du sens, les Parcs ne font jamais que chercher à trouver ce qui fait leur identité d'aujourd'hui en tant que territoires de projet.



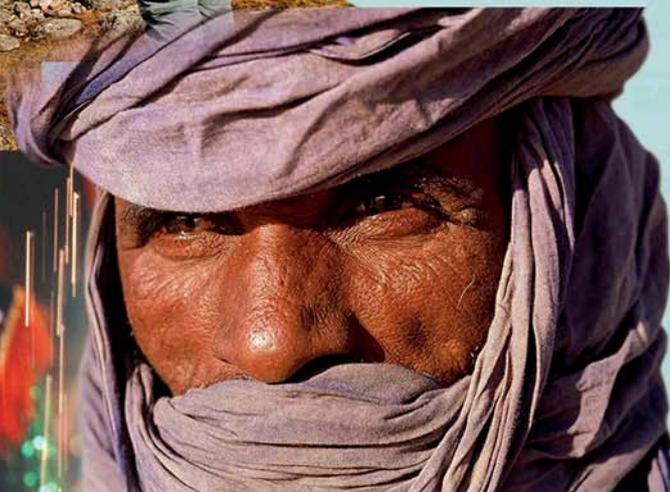


Animations municipales



A la découverte des couleurs
de notre planète

Sur les chemins de Saint-
Jacques de Compostelle,
le Sahara et le Brésil



Soirée
Théâtre
Marronn



Spectacle de Noël
Conte de
Marie Avez



One Man Show
"Je suis fou
de ma psy"



Goûter
du Carnaval





Chœur
"Les Amis Réunis"

Pologne
des
iers

Concert de
musique baroque
groupe l'Asnée



Spectacle "les crêpes
croustillantes"

"A Deauville, l'été sera show",
soirée des aînés



Un lieu à part...

Espace public à nul autre comparable, le cimetière est un lieu de mémoire collective où l'intimité et la spiritualité de chacun doivent être respectées. Il peut renforcer le sentiment d'identité et d'appartenance à la commune, au pays. Des études récentes nous signalent que la fréquentation des cimetières reste très soutenue malgré l'étiollement des valeurs religieuses et l'évolution des modes de vie (dispersion géographique des membres d'une même famille, augmentation des divorces et des familles recomposées).



Historique

A Saint-Genest, le cimetière n'a pas toujours été situé à son emplacement actuel, mais comme dans la plupart des communes de France, autour de l'église. L'article 2 du décret du 23 Prairial an II (12 juin 1804) précise "qu'il y aura, hors de chacune des villes et des bourgs à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts". Cette extension du champ d'application du décret de Prairial à toutes les communes, sans distinction de tailles, est officialisée par la suite grâce à l'ordonnance royale du 6 décembre 1843.

Le 7 novembre 1864, M. le Maire, J.-B. Drevet, expose que la commune a besoin d'acquérir une parcelle de 16 ares et 20 centiares (1 620 m²) pour l'agrandissement du cimetière, au lieu-dit Les Trois Pins. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat au prix de 810 francs. Les premières concessions sont vendues en 1866.

En 1904, le projet d'agrandissement du cimetière présenté à l'approbation de la commission sanitaire a été refusé pour les motifs suivants :

- le terrain choisi ne se trouvait qu'à une distance de 30 mètres d'une maison appartenant au sieur Courbon,
- la direction de la pente était au sud,
- les vents dominants étaient ceux de l'ouest qui pouvaient rejeter les miasmes sur la localité.

Une nouvelle étude a été demandée au voyer municipal (ancienne appellation de l'ingénieur du service vicinal) qui a dressé de nouveaux plans. Il ressort du projet que, par suite d'un délaissé de terrain qui est prévu du côté de la maison Courbon et qui sera planté, celle-ci se trouvera à une distance de 35 mètres de l'agrandissement projeté. Quant aux autres objections faites par la commission sanitaire, le conseil municipal fait remarquer :

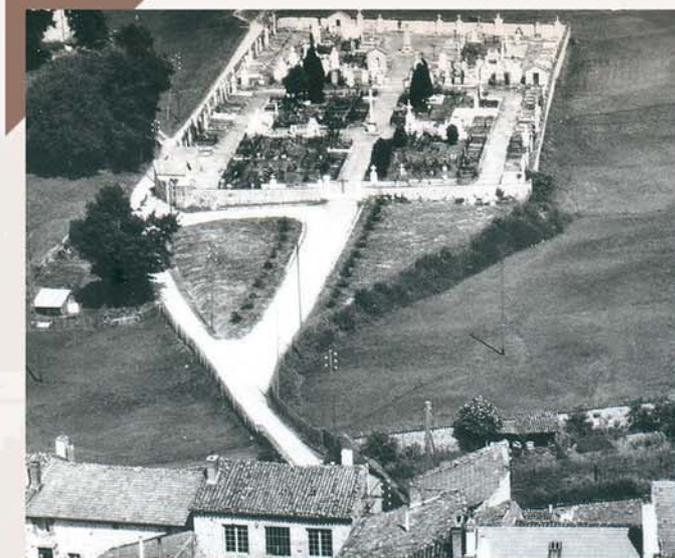
- que les vents dominants à Saint-Genest sont ceux venant du sud et, par conséquent, rejetant les miasmes bien au-delà de l'agglomération,
- que la pente de l'emplacement ainsi que l'indique le rapport fait de l'agent voyer est nord-ouest / sud-est,

Cimetière en 1905



- qu'au surplus et à cause des hivers rigoureux et des grands amoncellements de neige qui règnent pendant près de huit mois à Saint-Genest rendraient tout à fait impossible l'installation d'un cimetière exposé complètement au nord.

Le 14 août 1910, M. le Maire, A. Fournier et le conseil municipal approuvent les plans de M. le voyer Forissier et demandent au Préfet d'autoriser l'agrandissement sur le terrain prévu. Le 26 décembre 1910, la promesse de vente est faite par M^{lle} Georjon pour le terrain contigu à l'ancien cimetière à 2 francs le m². Le coût total de l'agrandissement s'élève à 7900 francs (vente, frais de vente, terrassement, murs, portail et honoraires du voyer). Les premières concessions sont vendues à partir de 1912.



Le 24 avril 1965, M. le Maire J.-C. Stribick, expose que le cimetière communal d'une superficie de 4 250 m² est insuffisant et demande d'envisager un nouvel agrandissement. Le terrain contigu est acheté à M. Georjon au prix de 3,50 francs le m² après approbation du conseil municipal du 10 novembre 1965. Les premières concessions sont vendues en décembre 1970. Dans ce dernier cimetière se trouve aussi un columbarium (délibération du conseil municipal du 20 juin 1997 sous la présidence de M. le Maire, D. Mandon). Les premières cases sont vendues en 1997.

Concessions

Pour être enterré au cimetière municipal, il faut être décédé sur la commune, y être domicilié ou y avoir une sépulture de famille. A Saint-Genest, on ne vend plus de concessions perpétuelles. Maintenant, elles sont d'une durée de 30 ans ou 50 ans. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal. Au 1^{er} janvier 2009, ils sont de 110 € le m² pour 30 ans et de 160 € le m² pour 50 ans. En ce qui concerne le columbarium, le tarif s'élève à 185 € pour une petite case pour une durée de 15 ans) et 305 € pour 30 ans. La grande case est à 275 € pour une durée de 15 ans et à 460 € pour 30 ans. On peut renouveler les concessions 5 ans avant leur expiration et 2 ans après. A ce moment, la commune est libre de refuser une prolongation et peut les reprendre sans formalités.



Il y a actuellement 500 concessions au cimetière municipal. Pour les familles prises au dépourvu et ne possédant pas de concessions, il y a 6 caveaux construits d'avance que la collectivité peut leur céder. A Saint-Genest, il y a un ossuaire communal depuis 1990. Signalons aussi des caveaux particuliers : celui des prêtres (sous la croix dans le premier cimetière), celui des sœurs Saint-Joseph et le monument aux morts dans le cimetière central (voir liste des victimes des guerres à la fin de l'article).

Les familles doivent assurer la conservation et l'entretien des tombes.

Reprise d'une concession

Vous avez certainement déjà vu une petite pancarte blanche posée sur une sépulture, signifiant une procédure de reprise. Ceci pour informer les familles, car la grande difficulté est de retrouver leur descendance surtout quand il s'agit de concessions perpétuelles. Une procédure de reprise est alors engagée (soit parce que le délai est arrivé à terme soit parce qu'il s'agit d'une sépulture à l'état d'abandon). Un procès verbal constatant l'état d'abandon est dressé, il y a recherche des descendants. Si, après un délai de trois ans, personne ne s'est manifesté, la collectivité peut procéder à la reprise.

Un environnement très réglementé

L'entretien du cimetière est une dépense obligatoire pour la commune. Le maire doit veiller au bon ordre des lieux, permettre les inhumations et les exhumations sans distinctions liées au culte et aux croyances du défunt par le principe de neutralité issu de la loi du 5 avril 1984. A Saint-Genest, le personnel communal continue de faire les inhumations, les nettoyages, réductions de corps et toutes les opérations de fossoyage. Il entretient aussi les allées, les nettoie, les désherbe, les déneige...

Un entretien permanent

De très nombreuses communes quelle que soit leur taille ont un projet concernant le cimetière : création, requalification avec reprise ou non des concessions abandonnées, extension, aménagement d'un espace dédié aux cendres, restauration d'un mur de clôture... L'enjeu est d'importance car le cimetière a vocation à durer, à passer les générations. Ainsi, cette année, au mois de février, la haie de thuyas, trop envahissante, a été coupée. Bientôt, d'autres essences seront replantées et les abords réaménagés afin de créer un espace public de transition tout en sauvegardant l'environnement de ce site bien particulier.



Columbarium

A la mémoire des enfants

1914

LARDON André	28 août
PERRET François	28 août
PERRET Pierre	29 août
FUVEL Joseph	30 août
BERGER Victor	31 août
FOURNEL Pierre	7 septembre
BONNET Jean-Marie	8 septembre
GEORJON Pierre	11 septembre
REYNAUD Charles	12 septembre
PERRET J.Baptiste	20 septembre
MOREL Marius	22 septembre
BRUNEL Jean-Marie	23 septembre
BOUCHET Michel	23 septembre
BRUNON Pierre	26 septembre
BLACHON Jean	27 septembre
FUVEL Antoine	28 septembre
SOUVIGNET Victor	29 septembre
VERRIER Antoine	29 septembre
CELLE J.Baptiste	6 octobre
PAULET Jean-Marie	7 octobre
FERRIOL Pierre	17 octobre
TEYSSIER François	22 octobre
VIALON Jean-Marie	30 octobre
TARDY Benoît	4 novembre
COURBON Jean-Marie	8 novembre
BEAL Joseph	20 novembre
PIARD Louis	28 novembre
GARNIER Pierre	2 décembre



Le monument aux morts

de la commune de Saint-Genest-Malifaux morts pour la France

1915

MOREL Claudius	10 février
ABBE BONNEFOY J.-Baptiste	15 février
GUICHARD Jean-Marie	21 février
DEFOUR Jean	4 mars
GUICHARD Jean	14 mars
GEORJON Julien	15 mars
TARDY Gabriel	7 avril
COURBON Jean	29 avril
PIARD Régis	30 avril
LARDON Antoine	3 mai
REYNAUD Hippolyte	11 mai
FARIZON Joseph	6 juin
TAMET J.-Baptiste	8 juin
BEAL Pierre	23 juin
FRAPPA Pierre	8 juillet
PIARD Marius	8 juillet
GEORJON Pierre-Marie	22 juillet
ROYET François	8 août
BASTIE Guillaume	18 août
MORELLON Joseph	19 août
CHOMAT Jean-Marie	20 août
MONTEUX Jean-Marie	25 août
CHALAYE J.Baptiste	26 septembre
DURANTON Romain	26 septembre
ROUCHOUZE André	27 septembre
CHALAYE Jean-Marie	3 octobre
GEORJON Antoine	6 octobre
GUICHARD Louis	6 octobre
FOREST Jean-Marc	8 octobre
TARDY Joseph	8 octobre
SOUVIGNET Henri	10 octobre
COURBON Joseph	14 octobre
BRUNON Jean-Marie	31 octobre
GAUTHIER Pétrus	8 novembre
BOUVIER François	11 décembre
BONCHE Pierre	19 décembre
DURANTON François	20 décembre

1916

ESCOFFIER Jean-Marie	29 février
BARRIERE Antonin	29 avril
MOULIN J.-Baptiste	3 juin
ROUCHON J.-Baptiste	9 juillet
COUTURIER Louis	14 juillet
DAUFERVILLE Bernard	14 juillet
BRUNON Gabriel	16 juillet
BRUN André	18 juillet
LYNOSSIER Claudius	20 juillet
BRUNON Antoine	20 juillet
FERRIOL Régis	20 juillet
MEUNIER Pierre	8 août
FOURNAT Victor	12 septembre
TARDY Antoine	20 septembre
GEORJON Pétrus	11 octobre
DIDIER Francisque	11 octobre
MIRANDON François	20 octobre
GUICHARD Barthélémy	7 novembre
BRUNON Marcel	23 novembre
ESCOFFIER Jean-Marie	8 décembre

1917

VIALON François	4 janvier
DEFOND Jean-Marie	25 mars
COURBON Jean-Marie	16 avril
BEAL Henri	3 mai
COPPAIN Pierre	5 mai
MOREL J.Baptiste	16 mai
DE SAINT GENEST Antoine	12 juillet
ROBERT Barthélémy	21 juillet
DURANTON Joannès	25 septembre
MORELLON Claudius	24 octobre
FERRIOL Jean-Marie	25 octobre
BERGER Pierre	24 novembre

1918

MONTEUX Maurice	30 mars
FUVEL Jean-Marie	17 avril
SAUVIGNET Antoine	21 avril
MOLLE Jean	26 avril
FARIZON Régis	16 mai
BEAL Louis	28 mai
FOURNAT Pétrus	29 mai
BASTIE Antoine	30 mai
FERRIOL Pierre-Marie	30 mai
BEAL André	20 juillet
MORELLON Jean-Marie	23 juillet
BOUCHET François	5 septembre
BASTIE Jean-Marie	14 septembre
MIRANDON Régis	3 octobre
BEAL Jean-Marie	8 octobre
BOUCHET Jean-Marie	18 octobre
MONTMARTIN Jean-Claude	20 octobre
TARDY Jean-Marie	22 octobre
GAY Joseph	26 octobre
BERGERON Régis	26 octobre
TERRAT Barthélémy	26 octobre
EPARVIER Joseph	3 décembre
BOUCHET Joannès	19 décembre

1939-1945

VEYRIER Claude-Marie	
BASTY Jean	
ABBE JOURJON François	
LARDON François	
DURIEUX Jean	
REVEILLE Francisque	

Indochine

ALIROL Georges	19 juin 1954
----------------	--------------

Algérie

FERRIOL Louis	29 avril 1960
---------------	---------------

Quelques chiffres

Nombre d'habitants à Saint-Genest en 1914 : 2 535

Nombre de morts durant la guerre de 1914-1918 : 120

soit 5% de la population

Nouveaux commerces et entreprises

Pilat Frais

Après 22 années d'activité sur Saint-Etienne et Firminy, M. Sinan Cubukcu et son fils Ilker ont remplacé Mireille et Michel au Pilat Frais depuis septembre 2008. Ils vous proposent légumes, fruits, produits laitiers et produits bio.

Place Maréchal Foch

Téléphone : 04 77 39 08 55

Ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 8h à 12h



Café des promeneurs

Entièrement rénové, le Café des Promeneurs conserve son nom d'origine ; un lieu tranquille et convivial où Chrystelle Guillot et Christophe Fournel proposent le menu du jour et le snack pour les week-ends. Les sportifs peuvent se retrouver le dimanche soir pour les matches de l'ASSE qui sont retransmis.

Rue du Forez

Téléphone : 04 77 93 07 74

Ouvert tous les jours sauf le mercredi



ABC Borne

Cette entreprise dirigée par Jean-Yves Borne est installée depuis le 1^{er} janvier 2009 dans un des ateliers relais ZA des 3 Pins, rue Jean Meunier. Assurant tous types de travaux d'étanchéité, couverture, bardage pour particuliers, magasins, entreprises, copropriétés et organismes publics.

ZA Les Trois Pins

Téléphone : 04 77 51 83 20



Cabinet de kinésithérapie

Depuis janvier 2009, dans les anciens locaux du Crédit Agricole, Viviane Chalayer, kiné accompagnée de Cécile Chalayer ont installé d'une part un cabinet de kinésithérapie et d'autre part une salle de cardio-muscu. Elles vous proposent également un espace UV et luminothérapie.

Rue du Feuillage

Téléphone : 04 77 83 47 14

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 12h



Travaux forestiers - Maxence Chaland

Depuis janvier 2008, Maxence Chaland est installé aux Chalayes en tant qu'entrepreneur de travaux forestiers. Après 5 ans d'apprentissage, il s'est spécialisé dans l'abattage des bois dans tout le secteur du Pilat.

4, route de Magnoloux
Téléphone : 06 78 89 04 17



Menuiserie Services Jacques Peyron

Dans son entreprise installée dans sa maison à Magnoloux, Jacques Peyron propose ses services pour la réalisation de vos menuiseries extérieures : portes, fenêtres, volets bois ou PVC, pose de velux ; vos menuiseries intérieures : agencement, pose de planchers traditionnels collés ou flottants ; la réparation de menuiseries, la pose de vitres simples/double vitrage, la pose des serrures.

Magnoloux
Téléphone : 04 77 51 70 39 ou 06 66 76 58 46



Plâtrier peintre - Fabrice Viallon

Depuis fin avril 2009, Fabrice Viallon s'est installé en tant que plâtrier peintre. Il effectue tous travaux neufs et rénovation intérieure et extérieure de l'isolation à la finition.

Maisonnettes
Téléphone : 04 77 39 08 82 ou 06 26 33 35 63

ENTREPRISE
VIALLO Fabrice
PLATRIER PEINTRE
40, rue du Velay - 42660 St Genest-Malifaux
Tél. 04 77 39 08 82
Port. 06 26 33 35 63



Deschamps électricité

Jean-Christophe Deschamps, originaire de Haute-Savoie, s'est installé aux Glacières. Fort d'une expérience de 10 ans dans les métiers de l'électricité (bâtiments, industrie, maintenance, automatisme), il a créé son entreprise d'électricité en juillet 2008. Il réalise tous travaux d'électricité, bâtiment neuf et rénovation ainsi que dans l'industrie et le tertiaire.

Les Glacières
Téléphone : 04 77 39 03 06
Mail : deschamps-elec@orange.fr



Ferme Garnier-Rivollier "La Pauze Glacée"

Après quelques années en pâtisserie glacerie, Virginie a décidé de mettre son savoir-faire en relation avec la production laitière de l'exploitation. Avec Serge Garnier, ils transforment le lait de vache en glaces. Avec les fruits des producteurs du Pilat, ils réalisent des sorbets. La gamme d'entremets glacés se présente sous forme individuelle. Sur commande, ils réalisent des entremets de 6, 8 et 10 personnes ainsi que des bacs de glaces et sorbets.

Vente à la ferme : du lundi au jeudi de 9h à 20h - vendredi, samedi et dimanche de 9h à 12h
Livraison à domicile vendredi après-midi ou samedi matin - Produits en vente au Pilat Frais

La Pauze
Téléphone : 04 77 51 76 73
Mail : lapauzeeglacée@laposte.net



Chambres d'hôtes Couraud

La gamme des chambres d'hôtes sur Saint-Genest s'élargit. Au Sapt, Catherine et Marc Couraud en ont créé deux nouvelles dans une dépendance d'une maison en pierres située dans un parc arboré. Ils offrent l'accueil aux cavaliers accompagnés de leurs montures.

Le Sapt
Téléphone : 6 87 30 75 88
E-mail : cath@lesapt.com - Site internet : www.lesapt.com/hotes



Services complémentaires

Café-restaurant Edenroc

Depuis le 1^{er} mai 2009, ce café restaurant propose un espace PMU dans un cadre rénové du mardi au dimanche dès 7 heures ainsi que des jeux à gratter de la Française des Jeux.

5, place Maréchal Foch
Téléphone : 04 77 39 08 61



Paysages du Pilat

La jeune entreprise de Nicolas Bruyère grandit. Spécialiste des aménagements, d'espaces verts et des entretiens extérieurs, l'entreprise n'a cessé d'évoluer depuis 4 ans : l'effectif a augmenté avec Pierre-Henri Bonche et Antoine Barrière et l'activité se diversifie en reprenant "Atmosphère Bois" société spécialiste des aménagements bois : terrasses, escaliers, pergolas.

Rue Saint-Rambert
Téléphone : 04 77 39 02 52 - 06 87 77 54 02



e n bref...

Site internet

Le site internet de la commune qui a vu le jour en juillet 2006, voit sa fréquentation augmenter de mois en mois. A ce jour, ce sont environ 2 500 visiteurs par mois qui le consultent ! Alors n'oubliez pas, si vous voulez être au courant des dernières informations sur les grands thèmes suivants : mairie, économie, tourisme, culture, social-santé, associations, animations...

www.st-genest-malifaux.fr

Merci de nous tenir au courant, en mairie, de tout changement d'informations (ex : téléphone ou noms des présidents pour les associations,...) afin que le site reflète au mieux l'actualité.



Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009

L'INSEE a publié les chiffres officiels du recensement de la population soit 2 991 habitants au 1^{er} janvier 2006. Au précédent recensement de 1999, la population génésienne s'élevait à 2 896, soit une progression de 95 habitants en 7 ans. Le prochain recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Tous les résultats sont consultables sur le site :

www.insee.fr

Remise de médailles

Samedi 12 juillet 2008, quatre génésiens étaient mis à l'honneur en reconnaissance de longues années passées au service de leurs concitoyens.

M. Jean-François Arnaud totalisait 25 années en tant que conseiller municipal puis adjoint, M. Louis Bonnefoy 13 années en tant qu'adjoint, M. Michel Freceon 49 ans en tant que conseiller municipal et adjoint et M. Michel Gallien 25 années en tant que conseiller municipal délégué.

Ils ont reçu la médaille de Saint-Genest-Malifaux au cours d'une sympathique cérémonie qui réunissait les récipiendaires, leurs familles, les employés municipaux et les élus.



Dernière minute

Face à la multiplication des actes de vandalismes (feux de poubelle, saccages des W.C. publics et autres dégradations) qui grève notre budget municipal, et en accord avec la Gendarmerie, de nouvelles mesures et arrêtés municipaux seront pris pour que les plaintes aillent à leur terme. Les casseurs seront les payeurs !

1904... et déjà les Hooligans

La première édition du Tour de France cycliste a eu lieu en 1903. Elle a été remportée par le français Maurice Garin. L'année suivante, le 2 juillet 1904, le départ de la deuxième édition était donné depuis Paris avec retour à Paris le 24 juillet. Il y avait seulement 6 étapes pour parcourir les 2 429 km. Après chaque étape, il y avait 5 jours de repos, et ils étaient bien mérités : une moyenne de 405 km par étape sur des routes non goudronnées et sans dérailleur ; celui-ci n'apparaîtra que bien plus tard, inventé en 1908, par Paul de Vivie (surnommé Vélocio) qui le fera adopter pour le Tour de France de 1937. Fort heureusement, il n'y avait pas encore d'étapes de montagne.

Le 10 juillet, la deuxième étape, Lyon-Marseille passe par Saint-Etienne. Dans l'ascension du Col du Grand Bois, le régional de l'étape - le stéphanois A. Faure* - se détache et passe en tête. Mais ses poursuivants, dont Maurice Garin, vont être arrêtés et agressés par les supporters de Faure : coups de bâtons, jets de pierre... un véritable guet-apens. Les organisateurs arriveront à la rescousse : ils sortiront leurs revolvers et tireront en l'air afin de se dégager et disperser les assaillants. Malgré cela, A. Faure ne gagnera pas cette étape : rejoint, il terminera 5^e. On le trouvera à la 13^e place à l'arrivée de la troisième étape mais il ne figure pas à l'arrivée des suivantes. Punition, suite à ces événements, il faudra attendre une cinquantaine d'années avant que le Tour de France ne repasse à Saint-Etienne.

Cette édition fut entachée de nombreuses irrégularités : ententes entre coureurs alors que l'épreuve était individuelle, emprunts de raccourcis, rumeurs selon lesquelles certains coureurs auraient fait une partie en train ou en automobile. Plusieurs mois après l'arrivée, l'Union Vélocipédique Française disqualifiera plusieurs coureurs, dont les quatre premiers et de ce fait, le vainqueur de cette deuxième édition Maurice Garin. Détail amusant, suite à ces décisions, notre Stéphanois A. Faure, arrivé 5^e à l'issue de cette 2^e étape, en fut ultérieurement déclaré vainqueur, les quatre précédents faisant partie des disqualifiés !

Sur 88 coureurs ayant pris le départ, du fait des abandons et des disqualifiés, seulement 15 figureront au classement général. Ce Tour 1904 a bien failli être le dernier !



Etat civil 2008

Mariages

BOUVIER Christian et FAYOLLE Sophie	16 février
THOUMY Denis et PAGÈS-CLÉMENT Christine	16 avril
BRUHAY Johan et FERRÉ Aurélie	9 mai
PASTOR Jean-Marc et BANIZETTE Marion	10 mai
LOUBIER Michaël et ARNAUD Josiane	17 mai
MASSON Joël et BEAL Sandrine	24 mai
DEPP Stéphane et TAMET Stéphanie	31 mai
FAURE Camille et PEYRACHE Stéphanie	7 juin
MONTERYMARD Cédric et GACHET Sandrine	14 juin
BAZIN Xavier et SAMYN Isabelle	28 juin
CHEVILLARD Sylvain et COURBON Lucie	28 juin
GAUTHIER Thibault et BOITHIAS Gaëlle	5 juillet
TARDY Damien et TANTOT Céline	12 juillet
PLOIVY Richard et FAVIER Angélique	2 août
CHANAL Aurélien et TALOURD Hélène	16 août
CHAUSSE Philippe et BEAL Bénédicte	13 septembre
DEFOUR Jacques et VASSAL Maryline	4 octobre

Naissances

ROUCHOUZE Faustine	3 janvier
BRUN Gaston	7 février
TARDY Mathéo	28 février
BARRIER--MONTAGNON Thomas	11 mars
DUFAU Lucas	11 mars
PLAY Zoé	8 mai
COUAVOUX--FONTBONNE Tom	13 juin
ROYON Mathias	10 juillet
LESCANNE Chloé	7 août
CHAMPAILLER Juliette	11 août
TEYSSIER Romain	19 août
DREVET Albin	4 septembre
CHEVALIER Mailys	7 septembre
SEGARD Antonin	19 septembre
MARQUES Naël	11 octobre
TITEM Samuel	17 octobre
ANGUIANO Solveig	29 novembre
DREVET Romain	29 novembre
MORON Titouan	5 décembre
BRUYERE Arthur	9 décembre
SABATIER Lola	18 décembre
FOURNEL Alycia	25 décembre
DEPP Kenzo	29 décembre
BRUHAY Elouan	30 décembre

Décès

PERRET Jean	19 janvier
FERRIOL Pierre	1 ^{er} février
CHARNALLET Honoré	16 février
DEFOND Henri	19 février
VOCANSON Pauline veuve VIALLA	21 février
CHARAT Olga veuve TIRARD-COLLET	28 février
MONIER Jean-Louis	29 février
GEORJON Jean	17 mars
VALERE Henri	31 mars
MONTEUX Marius	3 avril
VIALON Marie épouse ROYON	8 avril
TERRAT Vincent	12 juin
BILLIARD Christiane épouse LALANNE	16 juin
COURBON Marcel	23 juin
FAYON Maria veuve TOUZET	24 juin
BORIE Adrienne veuve MAZOYER	9 juillet
MONTAGNE Gérard	9 juillet
MALÉCOT Jeanne veuve FAYARD	11 juillet
VEYRAT André	18 juillet
MONTCHOVET André	1 ^{er} août
BONCHE Henri	5 août
PETRI Jean	8 août
QUIBLIER Anne veuve BRUNON	10 août
BOEHM Marie veuve CHOSSON	15 août
MEYER Anne veuve MEYER	5 septembre
MAILLAFET Loïc	13 septembre
GEORJON Marthe veuve PETRE	14 septembre
RICHARD Jean	18 septembre
ANGELOU Irénéo	22 septembre
COIGNET Jean-François	25 septembre
CARROT Marthe veuve TEYSSIER	28 septembre
GEORJON François	16 octobre
EPALLE Marie veuve FOURNEL	19 novembre
LUNAS Barbara épouse SLIPKO	30 novembre
ROBERT Marie veuve COURBON	30 novembre
DELZANNO Léon	5 décembre
MEUNIER Claudette	9 décembre
PERRIER Jonathan	14 décembre
GEORJON Louise veuve FREYCON	17 décembre
PETIT René	30 décembre
TAMET Jean Baptiste	31 décembre

C lasses



Classe
2009



Classes en "8"

1978

1998

1988



1908

1918

1928

1948

1938

1958

1968





Mairie - Le Bourg - B.P.1 - 42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél : 04 77 51 20 01 - Fax : 04 77 51 26 71
E-mail : mairie@st-genest-malifaux.fr
www.st-genest-malifaux.fr